



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 17 octobre 2022 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danielle CARELLO

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Yvette AGARD, Michèle BOURGUE, Danièle CARELLO, Paul GAILLARD, Patrick FUMAT, Jean-Marie LEBRE, Astrid ROBERT, Alix DIOP

Administrateurs ayant donné pouvoir : Nathalie JEAN

Administrateurs absents : Karine FRASCA, Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Marie-Line MICHELOTTI, Danièle PELLEGRIN, Catherine POUZENC

Délibération N° 29/2022

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE DE L'OUSTAOU

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Suite au vote du Budget Primitif (BP) de la Résidence Autonomie, il apparait, dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire, que les crédits de la structure seront insuffisants pour terminer l'exercice.

Les effets cumulés de la crise sanitaire et du contexte géopolitique ont eu un impact sur les charges à caractère général, obligeant la résidence autonomie à faire face à des dépenses supplémentaires concernant les fluides, mais également l'alimentation des résidents (à hauteur de 23 000 €).

Aussi, les mobilités au sein de l'équipe ont obligé à procéder à des remplacements de poste non prévus, entamant les crédits inscrits au groupe 2.

Enfin, le changement de Trésorerie oblige à annuler (plus de 11 000 €) des titres émis sur l'exercice antérieur. Si les sommes seront récupérées, les crédits ne pourront être inscrits qu'en 2023.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et afin d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire de l'Oustaou, il est nécessaire d'octroyer une subvention exceptionnelle au budget annexe, à hauteur de 34 135.74 €.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe de l'Oustaou

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le ...26 OCT. 2022